

INSTITUT DE FRANCE

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU SAMEDI 3 NOVEMBRE 1910

PRÉSIDÉE PAR M. MASSENET



PARIS

TYPOGRAPHIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT DE FRANCE, RUE JACOB, 56

M D CCCC X

INSTITUT.
1910. — 18.

Bibliothèque Maison de l'Orient



165471



INSTITUT DE FRANCE

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU SAMEDI 5 NOVEMBRE 1910

PRÉSIDÉE PAR M. MASSENET

PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE

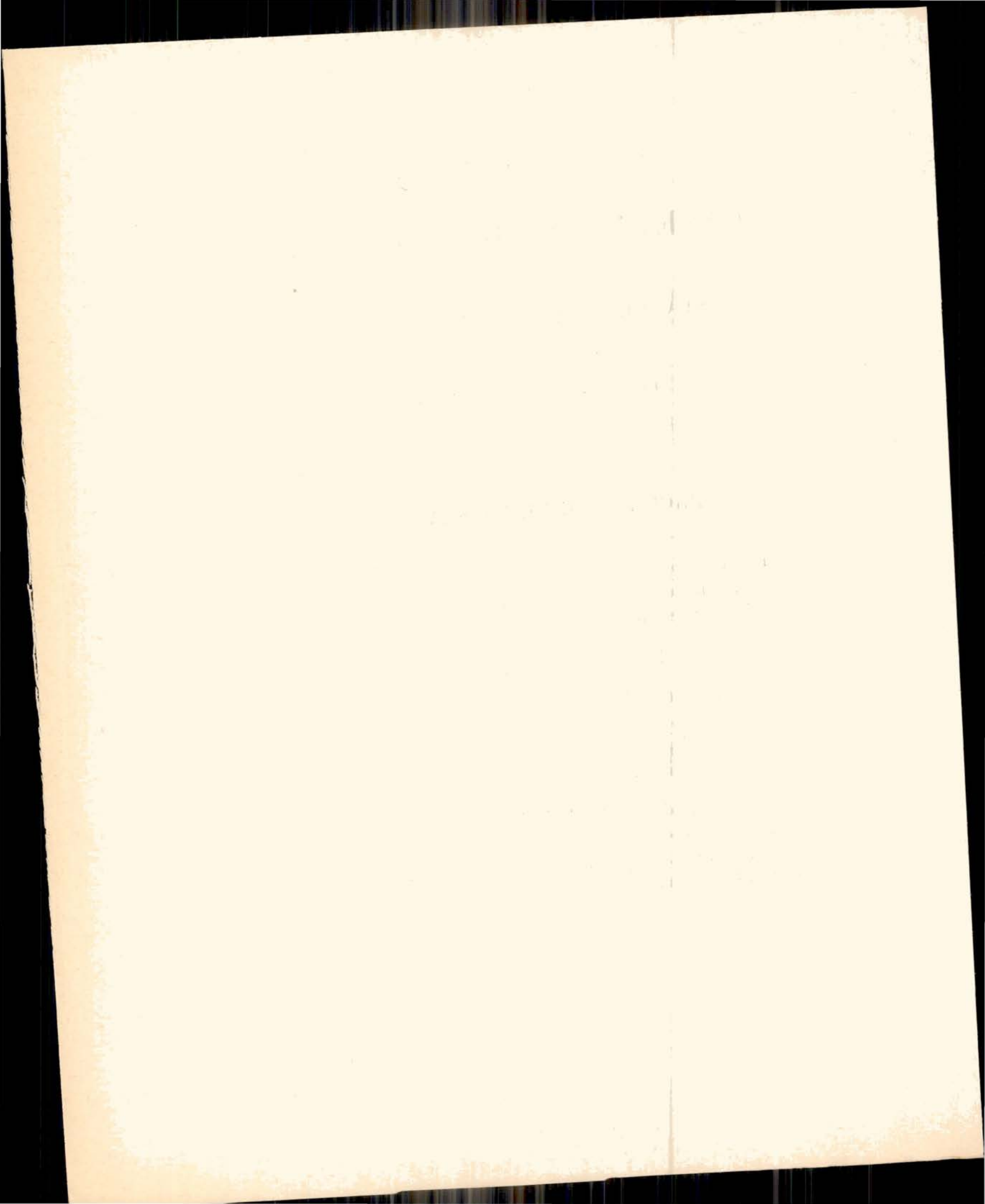
PROGRAMME DE LA SÉANCE

1^o Exécution d'un morceau symphonique intitulé :
Stellus, composé par M. DUMAS, pensionnaire de l'Académie de France à Rome.

2^o Discours de M. LE PRÉSIDENT.

3^o Proclamation des grands prix de Peinture, de Sculpture, d'Architecture, de Gravure en taille-douce, de Composition musicale et des prix décernés en vertu des diverses fondations.

4^o Exécution de la Scène lyrique qui a remporté le premier grand prix de composition musicale, et dont l'auteur est M. GALLON (Noël-Jean-Charles-André), élève de M. Ch. Lenepveu.



DISCOURS

DE

M. MASSENET

PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS

MESSIEURS,

Il y a quinze jours à peine, sous cette même coupole, c'était grande réception. Ici se trouvaient réunis les membres des cinq Académies, d'illustres savants, des philosophes éminents, la fine fleur des lettres françaises, et nous aussi, les fervents de l'art. C'était une cérémonie; aujourd'hui c'est une fête familiale. Nous sommes entre nous, nous pouvons nous livrer sans contrainte aux douceurs de la causerie et, encore tout à l'heure, nous ferons de la musique, comme chez M. Choufleuri. Sous le même frac brodé et avec, en parade, la même épée au côté, ce n'est plus pourtant au fauteuil le président d'hier, mais un camarade un peu plus haut juché.

Mais voici qu'une pensée nous afflige au début de notre séance, celle de ne point voir parmi nous, à sa place habituelle, notre si aimé et si éminent secrétaire perpé-

tuel Henry Roujon, retenu loin de nous par les soins d'une convalescence. Qu'il sache, lui et sa chère famille, que nous sommes profondément attristés de la raison de son absence, que nous lui souhaitons un heureux et prompt retour et que nous lui adressons l'expression de notre souvenir le plus vibrant et le plus ému.

Qu'il me soit permis de remercier ici les généreux donateurs qui ont pensé aux jeunes artistes. M. Gustave Clausse a fait *donation entre vifs* à l'Académie des Beaux-Arts d'un titre de rente annuelle qui sera employée à faciliter le travail de « restauration » exigé comme envoi de dernière année d'un architecte pensionnaire de la Villa Médicis.

M. John Sanford Saltus, artiste, citoyen des États-Unis, demeurant à New-York, a fait aussi donation entre vifs à l'Académie des Beaux-Arts de la somme nécessaire pour la fondation d'un prix annuel de *cinq cents francs* en faveur de l'auteur d'un tableau de bataille admis aux Expositions des Beaux-Arts de Paris.

Madame Veuve Ambroise Thomas, par son testament en date du 27 juillet 1898, a, en souvenir de son illustre mari, légué une rente annuelle de douze cents francs pour être partagée également chaque année entre les jeunes musiciens admis au concours définitif du grand prix de Rome.

L'épouse vénérée de mon grand et tendre maître devait avoir cette touchante attention dont profiteront désormais les concurrents au grand prix de composition musicale.

Nous avons en face de nous de la jeunesse radieuse, les triomphateurs des derniers concours, le futur convoi pour la Villa Médicis, bague fleurie des arts, et nous pre-

nous notre part de leur joie et de leurs espérances. Sans doute, mes jeunes amis, nous sommes le crépuscule et vous êtes l'aurore. Mais un dicton prétend qu'au cœur des artistes vit un printemps éternel. Dépêchons-nous d'y croire.

S'il en fallait un exemple, ne le trouverions-nous pas de suite chez notre grand Frémiet, que nous venons d'avoir la douleur de perdre, la seule qu'il nous ait faite en sa longue vie de 86 années.

Prenez-le à ses débuts, à l'heure des premières difficultés. Il lutte, mais dans l'allégresse de ses vingt ans, soutenu par sa foi et l'œil obstinément fixé vers les horizons qui le tentent. Il est employé aux moulages anatomiques du musée Orfila, — il l'a bien fallu pour vivre, — mais de ce stage à la clinique de l'École de médecine, quelles leçons il sait tirer ! Il en profite pour étudier de plus près l'anatomie des fauves et le jeu de leurs muscles. Ces années de labeur obscur feront plus tard sa force et sa puissance.

On est toujours le neveu de quelqu'un, selon la formule de Figaro ; Frémiet eut la chance d'être celui de Rude. Quel maître et quel élève ! De Rude il tenait les principes solides de son métier ; mais qu'il sut rester, malgré tout personnel et original ! « Celui qui s'habitue à suivre n'ira jamais devant », assurait Michel-Ange. Frémiet voulut aller devant. Et la gloire commence.

Si on le voulait pousser un peu, il ne faisait nulle difficulté d'accorder aux bêtes, comme le poète Lucrèce, une suprématie évidente sur les hommes, et il en donnait nombre de raisons ingénieuses. Il est donc naturel que

ses prédilections l'aient porté surtout du côté des animaux. « Sculpteur animalier » était le titre qu'il revendiquait.

Ne trouvez-vous pas prodigieux cet art superbe du sculpteur? Le peintre a sa palette aux couleurs multiples, où d'un pinceau léger il peut trouver tous les tons que lui suggère une riche imagination; le musicien a les sept notes de la gamme, dont il peut varier à l'infini les combinaisons, selon les lois de l'harmonie, s'il en est encore, et celles de la polyphonie la plus truculente; l'architecte trace des plans, que d'un crayon agile et d'une gomme élastique complaisante il peut modifier à sa guise.

Mais le sculpteur?

On met devant lui un bloc de pierre, et de cette pierre inerte on lui demande de tirer de la vie : « Va, mon bonhomme, voici un ciseau, rogne et taille tout à ton aise. De cet obscur caillou, fais de la lumière; de ce quartier de roc, de la tendresse; de ce poids lourd, de la légèreté. De la glaise humide et grise, que les fleurs éclosent et que les dentelles se déroulent! Va, chauffe ce marbre glacé. Crée et multiplie. »

Et voici le *Cavalier romain* qui se dresse hautain sur son cheval de guerre, comme un maître du monde, voici *Louis d'Orléans*, d'élégante allure, qui passe sur son destrier galant, et *Napoléon* vainqueur dans sa grande redingote grise sur sa fine jument blanche, et tant d'autres écuyers de tout temps, — tout un carrousel! C'est la lutte sauvage de l'ours contre l'homme du premier âge, ce sont les *Chevaux marins*, crinière au vent, et leurs amis

les Dauphins, clowns de l'Océan, qui prennent leurs ébats dans les eaux paisibles de la Fontaine du Luxembourg, l'*Éléphant* pesant du Trocadéro, la trompe en bataille, et le faune étalé qui, du bout de ses baguettes malicieuses taquine de jeunes ours, le *Rétiaire* portant ses filets qui descend dans l'arène, le *Saint Grégoire de Tours*, le *Centaur* *Térée* avec l'enfant dans les bras, les *Chiens courants* si ardents dans leur poursuite et le *Gorille enlevant une femme*, chef-d'œuvre tragique où l'on ne sait quoi plus admirer ou de la puissante musculature de l'horrible bête ou de la grâce pâmée de la belle victime aux chairs souples et palpitantes; c'est encore la *Jeanne d'Arc* si menue sur son gros cheval de labours, mais dont la foi rayonne et qui porte si fièrement l'étendard de France. C'est toute l'œuvre de Frémiet enfin qui sort resplendissante du néant de la pierre.

Ah ! cette pierre, qu'il l'a aimée et caressée ! Comme il a su la faire parler ! Aujourd'hui qu'il dort son dernier sommeil, encore tout entouré d'elle, elle s'attendrira sans doute, comme s'il était là toujours pour l'émouvoir, et trouvera, dans l'obscur tombeau, des pleurs humides pour son vieil adorateur.

Et je vous le disais tout à l'heure, Messieurs, cette œuvre si abondante et si diverse fut enfantée dans la joie. Jusqu'au dernier jour, haut, svelte, rapide, il a passé dans la vie, le sourire aux lèvres et fredonnant volontiers quelque alerte refrain. Car il aimait la musique et ne craignit pas de confier l'une de ses filles chéries à un de vos plus chers confrères, oui, Messieurs, au compositeur Gabriel Fauré lui-même, ici présent. Ah ! quel bonheur d'avoir un

gendre et des petits-enfants à choyer, à dorloter, de petites âmes à modeler ! Mais voilà, les enfants grandissent si vite ! Ils veulent devenir à leur tour des artistes, comme papa et grand-papa. Attendons-nous à une nouvelle lignée de Fauré-Frémiet. Événement inéluctable.

Une des dernières fois que nous vîmes Frémiet tout court, c'était sur un canot, dans les rues de Paris, ce qui n'est pas banal. Il vint ainsi, hardi navigateur, jusqu'aux portes mêmes de l'Institut, lors des inondations. Il en riait, comme un jeune homme qui fait une bonne farce. Pauvre cher et grand ami !

Ce fut aussi un bon compagnon que Charles Lenepveu, d'un large rire épanoui et qui n'engendrait pas la mélancolie, avant que la maladie l'ait trop fortement atteint, sorte de bon géant rabelaisien, tout de franchise et de loyauté, quelque chose comme un chevalier servant de la musique, sans peur et sans reproche.

« Prenez-moi comme je suis », semblait-il dire à tout venant. Et il était beaucoup, plus peut-être encore qu'il ne le pensait en sa modestie. Il ne sera pas possible en effet d'oublier de sitôt sa magnifique carrière de professeur. Il meurt, on peut le dire, sur un lit de lauriers cueillis par ses élèves au dernier concours.

Vous vous rappellerez longtemps, mes jeunes amis, cette dernière visite pieuse que nous avons faite à son chevet, où déjà touché par l'aile de la mort, il eut pour vous, en apprenant la bonne nouvelle, un dernier regard d'affection, une dernière joie. Il souleva sa tête pâlie, et d'une voix qu'il croyait forte : « Nous allons sabler le

champagne, mes enfants, murmura-t-il. La coupe en main, célébrons le triomphe. » Pour un instant, votre chère présence l'avait ranimé. Ah! conservez toujours le souvenir respectueux de votre maître et, dans les succès que l'avenir vous réserve, gardez-lui sa part légitime.

Mais ce n'est certes pas la seule gloire à laquelle peut prétendre Lenepveu. Il se survivra non seulement dans ses élèves, mais encore dans son œuvre personnelle d'ouvrier d'art probe et souvent inspiré. Ainsi qu'il est arrivé pour beaucoup d'entre vous, sa famille, au début, fit tout pour le détourner d'une voie qu'elle estimait ne devoir le mener à rien et d'une carrière, pour tout dire, si parfaitement inutile. Que serait cette vie pourtant sans ces inutilités qui en sont la fleur et la seule vraie raison peut-être? Voulant briser avec des fantaisies dangereuses, on l'envoie à Paris pour y faire ses études de droit. Nous ne savons trop ce qu'il advint de ses examens à la Faculté, mais, sous le manteau de Cujas et en gardant un profond anonymat, nous le voyons affronter des concours de musique en province, ici et là, pour chaque fois en sortir vainqueur. Et dès lors il ne résiste plus au flot qui l'emporte. De l'École de droit il saute d'un bond au Conservatoire, et de ses grandes jambes il y marche vite, je vous assure. Tous les prix, il les cueille de haute lutte pour finir à la Villa Médicis. A Rome même, il se remet à concourir — c'était sa marotte — pour un prix d'opéra-comique institué par l'État et naturellement — c'était sa manie — le voilà couronné avec sa partition du *Florentin*, œuvre de jeunesse pleine d'une verve charmante en bien des endroits. Puis ce fut la

Messe de Requiem, celle-ci de premier ordre, je ne crains pas de l'affirmer, et qu'on peut mettre à côté des plus célèbres œuvres du genre.

Il eut plus de peine à forcer la porte des théâtres. Pourtant on ne peut oublier les belles pages de *Velléda*, donnée au théâtre Covent-Garden de Londres avec Adeline Patti pour principale interprète, non plus que celles d'une *Jeanne d'Arc*, un drame lyrique en trois parties, qui eut la curieuse fortune d'être représenté sous les voûtes mêmes de la cathédrale de Rouen et dont la réussite très vive eut du retentissement.

Lenepveu aimait à raconter la conversation qu'il eut à la suite de ce succès avec notre grand Gounod, qui se plaisait à le féliciter dans les termes hyperboliques et imagés dont il était coutumier : « Ah! cher ami, quelle œuvre! J'en ai été remué jusqu'au tréfonds de mon être intime. Votre piété de musicien est de l'améthyste pure sertie dans de l'or vierge et votre cerveau de penseur recèle des trésors insoupçonnés, des pierres précieuses qui ruissellent pour les seuls élus. » Et Lenepveu de se confondre en remerciements et de « boire du petit-lait », comme il disait : « Ah! mon illustre maître, que je suis confus de vos éloges, que je vous suis reconnaissant d'avoir bien voulu pénétrer en mon œuvre modeste. — Moi? interrompait Gounod, je ne la connais pas, je ne l'ai entendue ni lue. — Mais alors? » répliquait Lenepveu légèrement interloqué. Gounod de mettre alors un doigt mystérieux sur ses lèvres et de laisser tomber en paroles fatidiques : « Ni vue, ni connue, mais par les effets on devine les causes. » Et le bon

Lenepveu de s'esclaffer au souvenir de cette histoire.

Toute cette gaité n'est plus. Je sais que vous avez du chagrin d'avoir perdu cet excellent camarade. Vous comprendrez donc mon émotion et ma douleur personnelle d'avoir perdu, moi, cet ami très affectionné, auprès duquel j'avais, pour ainsi dire, vécu côte à côte, devisant des mêmes choses, tout le long de la route humaine, et marquant chacun sur le calepin de notre jeunesse laborieuse plus d'heures noires que d'heures blanches.

Heureusement, pour nous musiciens, les blanches valaient deux noires.

De Georges Berger, qui fut l'un des plus aimables et des plus qualifiés parmi nos membres libres, j'ai fait l'éloge mérité dans un précédent discours, et passerai cette fois plus brièvement, car le temps presse et j'entends les violons s'accorder. Véritable gentilhomme d'art, il prit toujours en main notre cause et la servit loyalement, chaque fois qu'il en eut l'occasion. C'est surtout dans les grandes Expositions, dont il était l'âme et l'organisateur habile, que nous l'avons rencontré, pour nous faire la place la plus belle. A la Chambre des Députés aussi, son éloquence prit souvent et victorieusement la défense de nos intérêts.

Nous garderons longtemps le souvenir de ce galant homme si courtois et si finement disert.

Et voici encore une curieuse figure d'artiste qui disparaît avec Sir William Quiller Orchardson, un de nos membres associés.

Il fut peintre de genre et portraitiste très intéressant, comme le sont en général les artistes anglais, chez qui l'on

sent un vif souci de la ressemblance cherchée même au delà des traits du modèle et jusque dans son âme intime. Une fois, il s'élève à la grande peinture d'histoire avec son *Napoléon sur le « Bellérophon »*. L'œuvre est restée célèbre, popularisée par la gravure et la photographie.

Aux jours qui précédèrent sa mort, il achevait le portrait de Lord Blyth. Se sentant atteint gravement, il dut prendre le lit. C'était la fin et il s'y résignait, quand sa femme, stoïque et courageuse comme une ancienne Romaine, lui demanda s'il ne voulait pas signer sa dernière œuvre. Il se fit alors conduire devant la toile, y mit ses initiales tremblantes, se recoucha et mourut. Belle fin d'artiste!

Mais secouons cette poussière de tombes, et n'attristons pas davantage par des images funèbres cette jeunesse vivante, qui est trop loin de la mort pour y croire et qui attend de nous simplement son viatique pour le voyage à Rome.

Rome! c'est la ville sainte où vous trouverez le réconfort et la méditation féconde. Oh! je sais, vous avez rencontré déjà des esprits forts ou des doctrinaires à tous repréenté comme du temps perdu et de la paresse ces années bénies entre toutes. Méfiez-vous de ces éternels renards pour qui tous les raisins sont trop verts.

Allez en toute confiance vers la cité des arts, allez, peintres, sculpteurs, graveurs, architectes et musiciens, allez, et de l'échange de vos enthousiasmes faites une collaboration. Un art doit être en effet la réunion de tous les arts; un artiste ne doit pas se confiner en sa

seule spécialité, il doit l'être en tout, dans tout et partout.

Dès le premier soir, vous serez conquis et, quand des hauteurs du Pincio vous verrez se dérouler sous vos regards attendris les méandres de la ville des papes et des Césars, dominée ici par la coupole souveraine de Saint-Pierre, là par le Colisée païen, et plus loin la campagne romaine s'étendant, déjà baignée des nuances indécises du crépuscule, jusqu'au Janicule encore doré des derniers rayons du soleil couchant, vous comprendrez. Vous sentirez votre âme se fondre dans une muette prière d'adoration et de reconnaissance. Ou alors, c'est que rien ne bat sous votre mamelle gauche et qu'il est inutile d'aller plus loin.

Faites sauter les cordes de la lyre.

Et vous vous répandrez par les musées. Entrez dans l'intimité de ces œuvres maîtresses, prodiges de pensée et d'émotion, et ne vous pressez pas de porter sur elles des jugements hâtifs que vous pourriez regretter plus tard. Souvenez-vous qu'une œuvre d'art est une Majesté et qu'il faut attendre qu'elle vous parle d'abord. Mais ensuite, quels sublimes et chaleureux entretiens!

Quand sonnera l'heure du repas, réunis autour de la table commune, vous échangerez encore vos impressions et vos admirations de la journée, et c'est là surtout que vous profiterez les uns des autres et que naîtra cette collaboration de l'enthousiasme. S'il m'est permis de parler plus spécialement de la musique, je vous dirai que notre art n'est que le reflet de nos sensations. Il faut tout attendre d'une émotion souvent fortuite. Une mélodie

peut naître spontanée au souvenir d'une impression ressentie, d'une pensée laissée en notre cœur, d'un regard, d'un mot, d'un son de voix.

Ainsi vous deviserez jusqu'à l'heure de l'*Ave Maria* : les peintres communieront en Raphaël, les sculpteurs s'agenouilleront devant Michel-Ange, les architectes, emportés par leurs rêves au delà même de la ville éternelle, vous diront les merveilles de l'Acropole, et les musiciens chanteront pour chanter!.. car à la Villa Médicis comme en notre belle France, tout finit par des chansons.

Je me souviens qu'Henner se plaisait aux harmonies imprécises pour bercer les vagues rêveries de ses nymphes au clair de lune, tandis que les sculpteurs et les architectes s'extasiaient devant les robustes constructions musicales de Gluck et de Hændel. Ainsi se révèlent les états d'âme.

Et voilà ce qu'on voudrait détruire! Les plus purs enivremments de votre jeunesse! Ah! mes jeunes amis, vous subirez le charme comme nous l'avons subi et, plus tard, quand vous aurez quelque découragement des lutttes quotidiennes, vous ferez ainsi que vos aînés : vous reviendrez vers cette Mecque des arts pour y retremper vos forces défaillantes, nouveaux Antées qui sentirez le besoin de toucher le sol sacré.

Sur le Pincio même, juste en face de l'Académie de France, il est une petite fontaine jaillissante en forme de vasque antique qui, sous un berceau de chênes verts, découpe ses fines arêtes sur les horizons lointains. C'est là que, de retour à Rome après trente-deux années, un grand artiste, Hippolyte Flandrin, avant d'entrer dans le

temple, trempa ses doigts comme en un bénitier et se signa.

Chers amis, gardez aussi cette religion, et qu'elle vous conduise, fermes et courageux, au milieu des cahots de la vie, jusqu'au paradis des arts.

1870
The first of the year
was a very dry one
and the crops were
very poor. The
winter was also very
dry and the
crops were very
poor. The
spring was also very
dry and the
crops were very
poor. The
summer was also very
dry and the
crops were very
poor. The
autumn was also very
dry and the
crops were very
poor. The
winter was also very
dry and the
crops were very
poor.

GRANDS PRIX
DÉCERNÉS PAR L'ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS

PEINTURE

Le sujet du concours donné par l'Académie était :

L'Amour vainqueur du dieu Pan.

L'Académie a décerné :

Le premier grand prix à M. DUPAS (Jean-Théodore),
né le 21 février 1882, à Bordeaux, élève de M. Gabriel
Ferrier.

Le premier et le deuxième seconds grands prix n'ont
pas été décernés.

Une mention honorable est accordée à M. BOUFFANAIS
(Jules-René), né le 4 janvier 1885, à Champagne-de-Belair
(Dordogne), élève de M. Cormon.

SCULPTURE

Le sujet du concours était :

Ulysse, enchaîné, écoutant les voix des Sirènes.

Le premier grand prix n'a pas été décerné.

Le premier second grand prix a été décerné à M. CASSOU (Charles-Georges), né le 24 novembre 1887, à Paris, élève de M. Coutan.

Le deuxième second grand prix a été décerné à M. EBSTEIN (Salomon-Joseph-Simon), né le 12 mai 1881, à Batna (Constantine), élève de MM. Barrias, Coutan et Peynot.

Une mention honorable a été accordée à M. MATHEY (Georges), né le 15 mai 1887, à Crèches (Saône-et-Loire), élève de MM. Injalbert et Hannaux.

ARCHITECTURE

Le programme donné par l'Académie était :

Un sanatorium sur les côtes méditerranéennes.

L'Académie a décerné :

Le premier grand prix à M. JANIN (Georges-Fernand), né le 8 janvier 1880, à Nîmes (Gard), élève de M. Laloux.

Le premier second grand prix à M. DEBAT-PONSAN (Jacques-Harold-Édouard), né le 21 août 1882, à Copenhague, élève de M. Laloux.

Le deuxième second grand prix à M. CASTEL (Gaston-Désiré), né le 1^{er} août 1886, à Pertuis (Vaucluse), élève de M. Louis Bernier.

GRAVURE EN TAILLE-DOUCE

Le premier grand prix a été décerné à M. PIEL (Jules) né le 1^{er} octobre 1882, à Paris, élève de MM. Sulpis et J. Jacquet.

Le premier second grand prix a été décerné à M. GODARD (René-Jules), né le 15 juillet 1886, à Vaucouleurs (Meuse), élève de MM. Waltner et L.-O. Merson.

Le deuxième second grand prix a été décerné à M. FAVIER (Roger), né le 1^{er} août 1881, à Versailles, élève de MM. Waltner, Cormon et J. Jacquet.

COMPOSITION MUSICALE

Le sujet du concours était une cantate à trois personnages, intitulée : *Acis et Galatée*, par MM. Eugène ROUSSEL et Alfred COUPEL.

Le premier grand prix a été décerné à M. GALLON (Noël-Jean-Charles-André), né le 11 septembre 1891, à Paris, élève de M. Ch. Lenepveu.

Le premier second grand prix a été décerné à M. PARAY (Paul-Charles-Marie), né au Tréport (Seine-Inférieure), le 24 mai 1886, élève de M. Ch. Lenepveu.

Le deuxième second grand prix a été décerné à M. DELMAS (Marc), né à Saint-Quentin, le 28 mars 1885, élève de M. Ch. Lenepveu.

PRIX DÉCERNÉS EN VERTU DE DIVERSES FONDATIONS

PRIX LEPRINCE

Les intérêts de cette fondation, qui doivent être partagés, chaque année, entre les jeunes artistes qui ont

remporté les grands prix de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure, sont attribués, cette année, à MM. DUPAS, JANIN et PIEL.

PRIX DESCHAUMES

Ce prix, de la valeur de *quinze cents francs*, attribué à de jeunes architectes se distinguant par leur aptitude pour leur art et par leurs bons sentiments à l'égard de leur famille, a été décerné à M. Gaston CASTEL.

PRIX BORDIN

Le prix Bordin, destiné à récompenser, en 1910, le meilleur ouvrage sur la musique ou l'histoire de la musique, publié dans les cinq dernières années, a été partagé de la façon suivante : *deux mille francs* à M. Henri QUITTARD, pour son ouvrage : *Un musicien en France au XVII^e siècle, Henry Du Mont*, et *mille francs* à M. WOOLLETTE, pour le premier volume de son *Histoire de la musique*.

PRIX TRÉMONT

L'Académie a partagé ce prix, de la valeur de *deux mille francs*, entre MM. TOURNÉ, peintre, et LEJEUNE, sculpteur, d'une part, et M. PAUL PUGET, compositeur de musique, d'autre part.

PRIX GEORGES LAMBERT

Ce prix, de la valeur de *seize cents francs*, est partagé entre M^{mes} LAZERGES, LÉVEILLÉ, Joseph BLANC et STOLZ.

PRIX ACHILLE LECLÈRE

Ce prix, de la valeur de *mille francs*, est destiné à l'auteur du meilleur projet d'architecture sur un sujet mis au concours par l'Académie.

Le sujet du concours de 1910 était :

La Salle centrale du Musée d'un Grand État.

L'Académie a décerné le prix à M. René MIRLAUD, élève de M. Laloux, et un second prix, de même valeur, pris sur les arrérages de la fondation, à M. Paul TOURNON, élève de M. Louis Bernier. Deux mentions honorables ont été, en outre, accordées : la première, à M. André JAPY, la seconde, *ex-æquo*, à MM. Émile THOMAS et Jules PIN.

PRIX CHARTIER

Ce prix, de la valeur de *cinq cents francs*, destiné à encourager la musique dite de chambre, en faveur d'un auteur français qui se sera distingué dans ce genre de composition, a été décerné à M. GANAYE, compositeur de musique.

PRIX DUC

Le prix biennal, de la valeur de *trois mille sept cents francs*, destiné à encourager les *hautes études architectoniques*, a été décerné à M. CHAUSSEMICHE, architecte, pour son *Établissement thermal de Châtelguyon*.

PRIX JEAN LECLAIRE

Le prix Jean Leclaire est attribué, cette année, de la façon suivante :

1° Un prix de *cinq cents francs* est décerné à M. CASTEL (Gaston-Désiré), élève de M. Louis Bernier;

2° L'autre prix de *cinq cents francs* est décerné à M. MAILLARD (Georges-Jacques), élève de M. Laloux.

PRIX MONBINNE

Le prix Monbinne, de la valeur de *trois mille francs*, institué en faveur de l'auteur de la musique d'un opéra-comique ou d'une œuvre symphonique que l'Académie aura jugé le plus digne de cette récompense, a été décerné à M. André GÉDALGE, compositeur de musique.

FONDATION DE CAEN

Conformément au testament de M^{me} la comtesse de Caen, les revenus de la fondation ont été répartis, cette

année, entre les pensionnaires de l'Académie de France, peintres, sculpteurs et architectes, à leur retour de Rome à Paris.

FONDATION DELANNOY

Ce prix, de la valeur de *mille francs*, attribué, chaque année, à l'élève qui a remporté le grand prix de Rome en architecture, est décerné à M. JANIN (Georges-Fernand).

FONDATION LUSSON

Ce prix, de la valeur de *cinq cents francs*, délivré tous les ans à l'élève architecte qui a obtenu le second grand prix de Rome, est attribué à M. DEBAT-PONSAN (Jacques-Harold-Édouard).

FONDATION CAMBACÉRÈS

Ce prix, de la valeur de *deux mille francs*, attribué aux jeunes artistes qui ont remporté le premier second grand prix de peinture, le premier second grand prix de sculpture et le premier grand prix de gravure, soit en médailles, soit en taille-douce, a été partagé entre M. CASSOU (Charles-Georges), pour la sculpture, et M. PIEL (Jules), pour la gravure en taille-douce.

FONDATION PIGNY

Ce prix, de la valeur de *deux mille francs*, décerné, chaque année, à l'architecte ayant remporté le deuxième

grand prix au concours de Rome, est attribué à M. DEBAT-PONSAN (Jacques-Harold-Édouard).

PRIX DESPREZ

Ce prix, de la valeur de *mille francs*, destiné à une œuvre de sculpture, a été décerné à M. MICHELET, pour sa statue *L'émoi* (Salon de 1910).

PRIX HENRI LEHMANN

Ce prix biennal, de la valeur de *trois mille francs*, fondé pour l'*encouragement des bonnes études classiques*, est décerné à M. LEMERCIER, pour son tableau *Pégase* (Salon de 1910).

PRIX BRIZARD

Ce prix annuel, de *trois mille francs*, destiné à l'auteur d'un tableau représentant un *paysage*, a été décerné à M. PILLOT, pour son tableau *Au bord de l'abîme* (Salon de 1910).

Le prix, pour un tableau représentant une *marine*, a été de nouveau prorogé à l'année 1911.

PRIX MAXIME DAVID

Ce prix annuel, de *quatre cents francs*, destiné à récompenser l'auteur de *la meilleure des miniatures présentées aux*

Expositions nationales des Beaux-Arts, a été décerné, cette année, à M^{lle} JEANNE LÉVI, pour la miniature qu'elle a exposée au Salon de 1910.

FONDATION ANASTASI

M. METZMACHER est, comme les années précédentes, titulaire de la pension viagère instituée par M. Anastasi.

PRIX EUGÈNE PIOT

L'Académie a décerné ce prix, de la valeur de *deux mille francs*, destiné, cette année, à une *production de sculpture* représentant un enfant nu de huit à quinze mois, à M. MENGIN, pour sa statue *L'enfant au chat* (Salon de 1910).

PRIX ANTOINE-NICOLAS BAILLY

Ce prix, de la valeur de *quinze cents francs*, destiné, cette année, à un architecte, pour l'une de ses œuvres, construite et achevée, a été décerné à M. DEFASSE, architecte.

FONDATION PINETTE

(4 annuités de 3 000 fr. en faveur des pensionnaires musiciens.)

M. GALLOIS, pensionnaire musicien, a été admis, cette année, à bénéficier de la pension Pinette.

PRIX MAUBERT

Les deux prix quinquennaux, de la valeur chacun de *deux mille francs*, fondés par M. Maubert, en faveur des lauréats du meilleur des concours de Rome dans la période quinquennale déterminée par le testateur, soit pour la peinture, soit pour la sculpture, ont été décernés :

Pour la peinture, à M. BILLOTEY, grand prix de 1907.
Pour la sculpture, à M. BLAISE, grand prix de 1906.

FONDATION GOUVY

La pension de *trois cents francs*, fondée par M. Gouvy, en faveur d'un musicien nécessiteux, de préférence en faveur d'un musicien d'orchestre, a été attribuée à M. ROUBIER, contrebassiste.

PRIX SAINTOUR

Les *trois mille francs* de cette fondation attribués au pensionnaire graveur, soit en taille-douce, soit en médailles, à son retour de Rome, à la condition expresse qu'il ait rempli toutes ses obligations envers l'État, sont réservés pour l'année prochaine, aucun pensionnaire graveur ne revenant de Rome, cette année.

PRIX JEAN-JACQUES BERGER

Ce prix, de la valeur de *quinze mille francs*, destiné à l'œuvre la plus méritante concernant la Ville de Paris, a été

décerné, cette année, par l'Académie des Beaux-Arts à M. BESNARD, pour ses peintures décoratives du Petit Palais des Champs-Élysées.

PRIX MEURAND

Ce prix, de la valeur de *mille francs*, destiné à récompenser, cette année, un jeune peintre de *paysage*, a été décerné à M. CHARPENTIER (Albert), pour son tableau *Salammbô au festin des Barbares* (Salon de 1910).

FONDATION VEUVE BUCHÈRE

Le revenu de cette fondation, s'élevant à *sept cents francs*, destiné à des jeunes filles, élèves du Conservatoire, pour le perfectionnement de leur éducation musicale vocale et à des jeunes filles du même établissement se destinant à la comédie ou à l'art dramatique, a été partagé de la manière suivante : *trois cent cinquante francs* à M^{lle} Ducos, élève de la classe de déclamation dramatique du Conservatoire de musique; *trois cent cinquante francs* à M^{lle} Pradier, élève de la classe de chant du même établissement.

PRIX BEULÉ

Ce prix, attribué au pensionnaire de la Villa Médicis à Rome, musicien, sculpteur ou peintre, qui, étant à sa dernière année de séjour à la Villa, aura fait, cette année-là,

l'envoi de l'œuvre jugée la meilleure par l'Académie, a été décerné à M. LEROUX, pensionnaire peintre de 4^e année.

PRIX DUBAN

Ce prix, de la valeur de *quinze cents francs*, destiné au pensionnaire architecte à son retour de Rome, et après l'Exposition à Rome et à Paris de ses envois aux époques réglementaires, a été attribué à M. LEFÈVRE, et un autre prix de *quinze cents francs* disponible des années antérieures à M. JAUSSELY.

PRIX ÉDOUARD LEMAITRE

Ce prix, de la valeur de *trois cents francs*, attribué au plus méritant des jeunes peintres paysagistes, a été décerné à M. PEYRE pour son tableau *Les Garrigues* (Salon de 1910).

FONDATION DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE GRAVURE

Sur le revenu annuel, de *quatorze cents francs*, destiné à récompenser, au nom et en souvenir de la Société française de gravure, un ou plusieurs graveurs en taille-douce, l'Académie a attribué un prix de *sept cents francs* à M. JOURNOT, réservant l'autre moitié du prix pour l'année 1911.

DON CHARLOTTE NATHANIEL DE ROTHSCHILD

La rente de *cinq mille francs*, léguée par M^{me} la baronne Nathaniel de Rothschild, « pour être attribuée à un ou plusieurs artistes affligés de cécité, paralysie ou autre infirmité qui les empêche de vivre de leur talent », a été distribuée en dix parties égales de *cinq cents francs* chacune entre MM. SAINT-LANNE, peintre; FAURÉ, architecte; Auguste PARIS, sculpteur; BRIGOT, peintre; DENÉCHEAU, sculpteur; SOUDAIN, graveur; BAHUET, lithographe; OULEVAY, peintre; FOUBERT, peintre, et Victor BINET, peintre.

PRIX ALPHONSE DE NEUVILLE

Ce prix biennal de la valeur de *douze cents francs*, institué en faveur de l'auteur d'un tableau représentant des scènes militaires, a été décerné à M. ROBIQUET pour son tableau « *L'agonie* ». — *Waterloo*. (Salon de 1910).

FONDATION CLAMAGERAN-HÉROLD

Le prix de *dix-huit cents francs*, fondé par M^{me} Hérold, veuve Clamageran, en faveur de l'élève musicien qui aura obtenu le second grand prix de Rome, a été décerné, cette année, à M. PARAY (Paul-Charles-Marie), élève de M. Ch. Lenepveu.

PRIX LÉON BERTAUX

Le prix de *deux cents francs*, institué par M. et M^{me} Léon Bertaux, statuaires, en faveur de l'élève femme, sculpteur ou peintre, qui sera admise à monter en loge, pour le Concours du Prix de Rome, soit de sculpture, soit de peinture, a été attribué, cette année, à M^{lle} HEUVELMANS, élève de MM. Marqueste et Hannaux.

PRIX ROUYER

Ce prix, de *mille francs*, destiné à récompenser un relevé d'architecture française, a été décerné à M. DÉVERIN (Henri), pour sa *restauration de Saint-Jouin-de-Marnes*.

PRIX DOUBLEMARD

Ce prix, de la valeur de *mille neuf cents francs*, est destiné à établir un concours entre les élèves sculpteurs se préparant au Concours pour le Grand Prix de Rome, en sculpture. Celui qui est proclamé le premier, à la suite de ce concours, reçoit *mille huit cents francs*, le second *cent francs*. Le premier prix a été décerné à M. MATHEY et le second à M. LEHNÉDÉ.

FONDATION LECLERC-MARIA BOULAND

Ce prix, de la valeur de *trois mille francs*, attribué, chaque année, à un artiste peintre français, sans fortune,

âgé de trente ans au plus, ayant obtenu une mention au Salon annuel, a été décerné, cette année, à M. FONT (Constant), pour son tableau *Jahel* (Salon de 1910).

FONDATION JULES ET CLARISSE TALRICH

Ce prix, de la valeur de *trois cents francs*, destiné à l'élève du cours d'anatomie de l'École nationale des Beaux-Arts de Paris qui aura fait le plus de progrès dans cette science pendant l'année scolaire, a été décerné à titre honorifique à M. WEBER, élève du Dr Richer. Mais M. Weber, étant étranger, est *classé hors cadre*. Le prix et sa valeur en argent est attribué à M. ROUSSEAU, élève de M. Gabriel Ferrier.

FONDATION JULES HENNER

EN MÉMOIRE DE SON ONCLE JEAN-JACQUES HENNER

M. Jacques-Jules Henner a fait donation à l'Académie des Beaux-Arts, en mémoire de son oncle J.-J. Henner, membre de l'Institut, de *neuf mille francs* de rente pour être divisés en trois parties égales de *trois mille francs* qui seront servies pendant trois années consécutives aux pensionnaires de l'Académie de France à Rome, dès qu'ils auront terminé leur temps de pension, à la condition qu'ils aient rempli toutes les obligations envers l'État et envers l'Académie.

M. LEROUX a été admis, cette année, au bénéfice de la pension Henner.

CONCOURS DETOUCHE

DIT DETOUCHES DELAGE ET ROUX

Les prix annuels de peinture, de sculpture, d'architecture, de gravure en taille-douce et de miniature ou d'enluminure, fondés par M. Roux, architecte, ont été décernés, cette année, savoir :

PEINTURE. — Sujet proposé : *L'Inondation* : 1^{er} prix (5 000 fr.), à M^{lle} MINIER, élève de M. Humbert; — 2^e prix (2 700 fr.), à M. BERNARD, élève de MM. Gérôme et G. Ferrier. — 3^e prix (2 000 fr.), à M. BOULANGER, élève de MM. Gérôme et G. Ferrier.

SCULPTURE. — Sujet : *Les Nymphes écoutant les chants d'Orphée* : 1^{er} prix (5 400 fr.), à M. RAYBAUD, élève de M. Injalbert. — 2^e prix (3 000 fr.), à M. CELLIER, élève de M. Coutan. — 3^e prix (2 000 fr.), à M. CHESNEAU, élève de M. Coutan. — 4^e prix (1 300 fr.), à M. MORLON, élève de M. Mercié.

ARCHITECTURE. — Programme : *Un château au centre de la France* : 1^{er} prix (2 700 fr.), à M. CAMUZAT, élève de M. Pascal. — 2^e prix (1 300 fr.), à M. HAFFNER, élève de M. Laloux. — 3^e prix (1 000 fr.), à M. JANIN, élève de M. Laloux.

GRAVURE EN TAILLE-DOUCE. — Sujet proposé : *Le portrait de François I^{er}*, par le Titien. — 1^{er} prix (2 700 fr.), à M. PIEL, élève de MM. J. Jacquet et Sulpis. — 2^e prix (1 300 fr.), à M. GODARD, élève de MM. Waltner et L.-O. Merson. — 3^e prix (1 000 fr.), à M. MAZELIN, élève de MM. Ach. Jacquet et Cormon.

MINIATURE. — Sujet proposé : *Leçon d'écriture* :
1^{er} prix (1 000 fr.), à M^{lle} LÉVY, élève de M^{lle} Burdif. —
2^e prix (680 fr.), à M^{lle} LANGUEREAU, élève de M. Humbert.

ENLUMINURE. — Sujet proposé : *Frontispice des
Bucoliques de Virgile* : 1^{er} prix (1 000 fr.), à M^{lle} LAMBRETTE,
élève de MM. L.-O. Merson et P. Leroy. — 2^e prix
(680 fr.), à M^{lle} LÉVY, élève de M^{lle} Burdif. — 3^e prix
(340 fr.), à M. GALLE, élève de M. Cormon.

PRIX DE L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS

1909-1910

FONDATEMENTS DE CAYLUS ET DE LA TOUR

Le prix DE CAYLUS n'a pas été décerné, dans la section de sculpture. Dans la section de peinture, il l'a été à M. IMBS (Marcellus), élève de M. L.-O. Merson, et le prix réservé, en 1908, a été attribué à M. PATISSOU (Jacques-François), élève de M. Cormon.

Le prix DE LA TOUR a été décerné à M. IMBS (Marcellus), élève de M. L.-O. Merson.

GRANDES MÉDAILLES D'ÉMULATION

Une grande médaille d'émulation est attribuée aux élèves de l'École des Beaux-Arts qui, dans chacune des sections de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure, auront compté dans le courant de l'année le plus grand nombre de succès. L'Académie s'est associée à cette pensée, et elle a décidé que les noms des élèves qui auraient obtenu ces médailles seraient proclamés en séance publique.

Ces jeunes artistes sont :

ex æquo { MM. IMBS (Marcellus), élève de M. L.-O. Mer-
son;
MATHEY (Georges), élève de MM. Injal-
bert et Hannaux;
M. CASTEL (Gaston-Désiré), élève de M. Louis Bernier.

PRIX ABEL BLOUET

Ce prix, qui est décerné, chaque année, à l'élève de la première classe d'architecture, qui a obtenu le plus de succès depuis son entrée à l'École, a été décerné à M. TOURNON (Paul-Alphonse), élève de M. Louis Bernier.

PRIX JAY

Ce prix, attribué tous les ans à l'élève qui a obtenu le premier rang dans le concours de construction, a été décerné à M. BONNEL (Georges-Charles-D.), élève de M. Lemaresquier.

PROGRAMME DES PRIX A DÉCERNER

CONCOURS POUR LES GRANDS PRIX DE ROME

Les concours pour les grands prix de Rome sont ouverts : tous les ans, pour la peinture, la sculpture, l'architecture et la composition musicale ; tous les deux ans, pour la gravure en taille-douce ; et tous les trois ans pour la gravure en médailles et en pierres fines.

PRIX LEPRINCE (3,000 fr.)

Les intérêts de cette fondation sont distribués, chaque année, entre les jeunes artistes qui ont remporté les grands prix de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure.

PRIX ALHUMBERT (600 fr.)

Ce prix est délivré, chaque année, soit au pensionnaire graveur en médailles, soit au pensionnaire graveur en taille-douce, au moment de son retour de Rome.

A défaut d'un graveur, le prix sera donné à un musicien
ou à tout autre lauréat dans les mêmes conditions.
Ce prix sera décerné en 1911.

PRIX DESCHAUMES (1,500 fr.)

Ce prix annuel a été fondé en vue d'encourager de
jeunes architectes se distinguant par leur aptitude pour
leur art et par leurs bons sentiments à l'égard de leur
famille.

PRIX MAILLÉ-LATOUR-LANDRY (1,200 fr.)

Institué par feu M. le comte de Maillé-Latour-Landry,
en faveur d'un artiste dont le talent, déjà remarquable,
mérite d'être encouragé, ce prix, qui est biennal, sera
décerné en 1911.

PRIX BORDIN (3,000 fr.)

L'Académie a décidé qu'elle décernera le prix Bordin :
En 1911, au meilleur ouvrage sur l'esthétique ou l'his-
toire de la peinture, publié dans les cinq dernières années.

Les ouvrages pour ce concours devront être déposés
en double exemplaire au secrétariat de l'Institut avant le
1^{er} janvier 1911.

Elle propose, en outre, les sujets suivants :

1^o Pour l'année 1912 :

Histoire de la sculpture sous les ducs de Bourgogne.

2° Pour l'année 1913 :

L'histoire des Bâtimens du Louvre et des Tuileries depuis leur origine jusqu'à nos jours. Il convient de rechercher et mettre en relief les artistes qui se sont signalés dans ces vastes constructions en y comprenant les transformations qu'elles ont subies à diverses époques.

Dépôt des mémoires au Secrétariat de l'Institut avant le 1^{er} janvier de l'année du concours.

Les étrangers pourront prendre part à ces concours, pourvu que leurs ouvrages soient écrits en langue française.

PRIX TRÉMONT (2,000 fr.)

Ce prix sera partagé, en 1911, à titre d'encouragement, entre deux jeunes peintres ou statuaires et un musicien.

PRIX GEORGES LAMBERT (1,600 fr.)

Ce prix sera décerné, en 1911, à des artistes ou à des veuves d'artistes, comme marque publique d'estime.

PRIX ACHILLE LECLÈRE (1,000 fr.)

Ce prix est destiné à l'auteur du meilleur projet d'architecture sur un sujet mis au concours par l'Académie,

et dont un programme spécial sera publié le 23 décembre 1910.

Ce prix sera décerné en 1911.

Il ne peut être obtenu qu'une fois par le même concurrent.

Par décision de l'Académie du 10 mars 1906, la collaboration, dans l'exécution des projets, n'est plus admise.

PRIX CHARTIER (500 fr.)

Ce prix, de la valeur de *cinq cents francs*, destiné à encourager la musique dite de chambre, en faveur d'un auteur français qui se sera distingué dans ce genre de composition, sera décerné en 1911.

PRIX DUC (3,700 fr.)

Ce prix biennal est destiné à encourager les *hautes études architectoniques*.

PROGRAMME

« A tous les âges, l'architecture a été la grande écriture de l'histoire, et celle de notre pays a fidèlement exprimé notre civilisation et nos mœurs, depuis la domination romaine jusqu'au siècle de Louis XIV inclusivement.

« Depuis cette époque, les signes et les formes qui constituent les éléments de cette écriture n'ont pas suivi une marche régulière dans leurs transformations successives. L'esprit de l'art est devenu éclectique au lieu d'être organique, et il subit trop souvent l'influence du goût et

des études historiques qui sont en faveur dans notre société. Par ce fait, le style de notre architecture n'a plus l'unité nationale qui caractérisait les époques passées, et il est menacé d'occuper un rang inférieur dans l'histoire de notre art.

« Il a donc semblé utile au fondateur de déterminer autant que possible, par des études spéciales et sous le patronage de l'Académie, le style et la forme des éléments de notre architecture moderne.

« Le but de ce concours n'est pas le renouvellement de ces exercices d'où naissent tous les jours, à l'École des Beaux-Arts, d'ingénieuses et brillantes compositions basées sur des programmes souvent complexes.

« Les concurrents, libres dans le choix de leurs compositions, peuvent présenter les sujets les plus simples : ce qui leur est particulièrement demandé, c'est qu'en faisant une juste application de l'architecture à nos mœurs et à nos usages, ils recherchent la beauté, riche ou simple, des éléments architectoniques ; c'est qu'ils présentent un résultat d'études qui rappelle les qualités diverses qui, aux belles époques de l'art, ont conquis l'admiration universelle.

« Afin de bien accentuer la forme, les profils et l'ornementation qui doivent déterminer le style et le caractère de l'architecture, les concurrents développeront par des détails, au dixième au moins, les parties de leur composition qu'ils jugeront les plus favorables à cette expression.

« Le plan ou les plans seront à une échelle libre.

« Les élévations et les coupes seront à une échelle de 0^m,02 pour mètre.

« Le concours, qui sera biennal, sera jugé par l'Académie des Beaux-Arts, après une exposition publique.

« Il est ouvert à tous les Français qui justifieront de leur nationalité. Les études couronnées resteront la propriété de l'Académie. »

Nota. — Seront admises pour prendre part au concours les études présentées dans les conditions ci-dessus prescrites, et faites d'après un monument dont l'exécution, par le concurrent, ne remonterait pas à plus de deux années en deçà du terme fixé pour la remise des ouvrages.

Les projets devront être adressés au Secrétariat de l'Institut avant le 15 mars de l'année du concours (1).

Ce prix sera décerné en 1912.

Dans le cas où le prix ne serait pas décerné, sa valeur serait, aux termes de la fondation, accordée aux études de l'architecte français, sans distinction d'âge, qui seraient jugées les plus dignes d'intérêt, au salon de l'Exposition publique qui coïncidera avec celle de ce prix biennal.

PRIX TROYON (1,100 fr.)

M^{me} Troyon a fondé un prix biennal à décerner par l'Académie, à la suite d'un concours dont le sujet sera un paysage.

Les concurrents devront être Français et âgés de moins de trente ans au 1^{er} janvier de l'année du concours.

(1) La date de la clôture de ce concours, primitivement fixée au 1^{er} avril, a été avancée au 15 mars, par décision de l'Académie du 4 août 1906.

Les tableaux destinés au concours ne doivent pas être signés. Ils doivent : 1° être marqués d'un mot ou d'une devise reproduits sur l'enveloppe d'un pli cacheté qui contiendra le nom, l'adresse et l'extrait de l'acte de naissance du concurrent; 2° être encadrés d'une plate-bande dorée (mat), de la largeur de 5 centimètres.

Ils seront reçus au Secrétariat de l'Institut jusqu'au 15 juillet de l'année du concours, à 4 heures.

Les dimensions de la toile seront : largeur 1^m,50; hauteur, 0^m,90.

Une exposition publique des tableaux aura lieu pendant les deux jours qui précéderont le jour du jugement, et pendant les vingt-quatre heures qui le suivront.

L'Académie propose, pour l'année 1911, le sujet suivant :

Deux taureaux se battant à la lisière d'un bois. — En automne.

PRIX JEAN LECLAIRE (1,000 fr.)

L'Académie a décidé que deux prix de *cinq cents francs*, chacun, seraient décernés, tous les ans :

1° *A l'élève français de première classe de l'École des Beaux-Arts qui, dans l'année scolaire, aura obtenu le plus grand nombre de valeurs;*

2° *A celui des élèves français de l'École des Beaux-Arts qui, passant de la deuxième classe dans la première, aura mis le moins de temps à remplir toutes les conditions imposées, à cet effet, par les règlements.*

En cas d'égalité de temps, le prix serait attribué à l'élève

qui aurait obtenu le plus grand nombre de valeurs dans l'ordre suivant :

- 1^o Sur projets rendus d'architecture ;
- 2^o Sur esquisses d'architecture ;
- 3^o Sur concours de construction.

PRIX CHAUDESAIGUES (2 annuités de 2,000 fr.)

Une somme de quatre mille francs sera remise en deux annuités de deux mille francs, après concours, à un jeune architecte, afin qu'il puisse séjourner pendant deux ans en Italie et y terminer ses études.

Les concurrents devront être Français et n'avoir pas trente-deux ans révolus au 1^{er} janvier de l'année du concours (1).

Lors de sa présentation au concours, chaque candidat prendra l'engagement, que stipule la testatrice, de consacrer, s'il remporte le prix, deux années consécutives à des études en Italie.

A la fin de la première année, le lauréat devra justifier, par la production de son portefeuille, de la nature de ses études, comprenant, en plus des aquarelles et croquis faits au cours de son voyage pour se rendre en Italie, des relevés géométraux accompagnés de détails cotés de divers motifs d'architecture ayant une importance suffisante pour témoigner d'études sérieuses de l'art. Ladite production, faite à l'Académie des Beaux-Arts, donnera

(1) La limite d'âge, antérieurement fixée à trente ans, a été portée à trente-deux ans, par décision de l'Académie du 24 février 1894.

lieu, en cas d'insuffisance ou d'un nombre trop restreint de notes, dessins, relevés ou croquis, à la suppression de la pension de seconde année.

Si les travaux exigibles après la première année et ceux de la seconde sont dignes d'être mis sous les yeux du public, l'exposition en aura lieu à l'École des Beaux-Arts, en même temps que celle des dessins du concours Chaudesaigues suivant.

Ce concours aura lieu de la façon suivante :

Premier concours d'essai.

Tous les jeunes architectes qui auront, au préalable, pris l'engagement dont il est parlé plus haut, entreront en loge pour y faire, en douze heures, une esquisse sur un sujet qui sera donné par la Section d'architecture de l'Académie des Beaux-Arts.

Douze esquisses pourront être choisies.

Le concours d'essai est fixé au premier jeudi du mois de septembre.

L'exposition de ces esquisses aura lieu le lendemain vendredi, et le jugement sera rendu par la Section d'architecture le surlendemain samedi.

Deuxième concours.

Les douze concurrents, admis à la suite de ce concours d'essai, entreront en loge le lundi matin pour faire, d'après leurs esquisses, leurs dessins rendus. Ils sortiront de loge le samedi soir de la semaine suivante.

Les concurrents sont tenus d'exécuter leurs projets

dans leur loge. L'introduction des études faites au dehors est interdite.

Le jugement aura lieu le samedi suivant, par l'Académie des Beaux-Arts, dans la forme ordinairement suivie et l'exposition des dessins rendus, le lendemain du jugement.

Le concurrent choisi devra partir pour l'Italie dans un délai de trois mois après la date du jugement.

Le concours Chaudesaigues a lieu tous les deux ans, les années impaires.

L'Académie, dans sa séance du 24 février 1894, a ajouté au règlement ci-dessus les dispositions suivantes :

Le prix étant institué pour compléter les études d'un élève architecte, celui-ci a la faculté de continuer ces études pour l'obtention du grand prix de Rome et de décider s'il veut les prolonger. Suivant sa décision il lui sera loisible de profiter immédiatement des avantages de la fondation, au lieu d'ajourner son voyage jusqu'à l'époque où il ne pourrait plus concourir pour le grand prix de Rome.

Néanmoins, comme le prix Chaudesaigues se partage en deux annuités, le lauréat pourrait toujours faire la première partie de son voyage et recevoir alors la première allocation, puis revenir ensuite tenter la chance du grand prix; s'il ne l'obtenait pas, il pourrait aller accomplir la seconde année de son séjour en Italie, et, en revenant, si toutefois il n'a pas dépassé l'âge réglementaire, se présenter de nouveau au concours du prix de Rome.

Si, au contraire, il obtient le grand prix de Rome et qu'il n'ait accompli que la moitié de ses obligations et reçu la moitié de la valeur du prix Chaudesaigues, la seconde annuité de ce prix ne lui serait pas délivrée et resterait à la disposition de l'Académie.

Il va sans dire que si le lauréat n'avait fait aucun voyage et, par contre, n'avait reçu aucune allocation, s'il obtenait le prix de Rome, dans ces conditions, il ne pourrait cumuler, et que la somme entière attribuée au prix Chaudesaigues resterait disponible pour un autre concours.

En résumé, le lauréat du prix Chaudesaigues aura la faculté : 1° de combiner ses époques de voyage suivant sa convenance; 2° de concourir au prix de Rome tant qu'il n'aura pas atteint trente ans; mais il lui est interdit de cumuler les avantages des deux prix si, étant titulaire de l'un, il devient titulaire de l'autre.

Dans tous les cas, le premier voyage devra avoir une durée minimum de six mois, pendant lesquels le lauréat devra faire les dessins qui lui sont demandés par l'Académie, et envoyés à l'Institut avant l'achèvement de la première période de la pension; faute de quoi, la seconde annuité de cette pension ne lui serait pas accordée.

Le prix sera décerné en 1911.

FONDATION DE CAEN

Conformément au testament de M^{me} la comtesse de Caen, les revenus de la fondation seront répartis, en 1911, entre les pensionnaires de l'Académie de France, peintres, sculpteurs et architectes, à leur retour de Rome à Paris.

PRIX MONBINNE (3,000 fr.)

Ce prix biennal sera décerné, en 1912, à l'auteur de la musique d'un opéra-comique en un ou plusieurs actes, que l'Académie aura jugé le plus digne de cette récompense, soit parmi les opéras-comiques qui auront été représentés, pour la première fois, dans le cours des deux dernières années écoulées avant le jour où le jugement sera rendu, soit parmi ceux qui auront été, dans les quatre dernières années, soumis à l'examen de l'Académie, à titre d'envois de Rome.

A défaut d'un opéra-comique remarquable, le choix de l'Académie pourra se porter sur une œuvre symphonique, purement instrumentale ou avec chant, et de préférence sur une composition religieuse.

Aucune limite d'âge n'est fixée pour l'obtention du prix Monbinne; la qualité de Français est la seule exigée des concurrents.

Dans le cas où l'Académie des Beaux-Arts jugerait que l'auteur du livret d'opéra-comique ou des paroles écrites pour les autres compositions sus-indiquées a concouru dans une mesure notable au succès de l'œuvre, l'Académie pourrait attribuer à cet auteur une part du prix ci-dessus, qui ne serait pas inférieure au tiers s'il s'agit d'un opéra-comique, et au quart s'il s'agit d'une des autres œuvres.

FONDATION DUBOSC (7,900 fr.)

Par son testament olographe en date du 22 juillet 1859, M. Charles Dubosc a pris les dispositions suivantes :

« Ayant commencé à poser en mil huit cent quatre, à l'âge de sept ans, et ayant continué à servir de modèle les artistes les plus distingués sous tous les rapports. Je veux qu'après mon décès la petite fortune que j'ai gagnée avec eux soit consacrée à une fondation utile aux artistes. En conséquence, j'institue pour légataire universel, en toute propriété, l'Institut de France (Académie des Beaux-Arts), pour disposer de ma succession de la manière suivante : il sera fait emploi, en rentes sur l'État,

de tout ce qui composera ma succession, et les arrérages de cette rente seront, chaque année, distribués par égales portions aux jeunes peintres et aux jeunes sculpteurs reçus en loge pour le grand prix de Rome. Cette somme leur sera remise au moment de l'admission en loge. »

FONDATION DELANNOY (1,000 fr.)

Ce prix est attribué, chaque année, à l'élève qui a remporté le grand prix de Rome en architecture.

FONDATION LUSSON (500 fr.)

Ce prix est délivré, tous les ans, à l'élève architecte qui a obtenu le second grand prix de Rome.

PRIX ROSSINI (Deux prix de 3,000 fr.)

M. Rossini a légué à l'Académie des Beaux-Arts une rente de *six mille francs*, pour la fondation de deux prix, de *trois mille francs* chacun, à décerner à la suite d'un concours entre artistes français, le premier à l'auteur d'une composition de musique lyrique ou religieuse, le second à l'auteur de l'œuvre poétique destinée à être mise en musique, avec les conditions ci-après :

« *L'auteur de la composition de musique lyrique ou religieuse devra s'attacher principalement à la mélodie. L'auteur*

des paroles, sur lesquelles devra s'appliquer la musique et y être parfaitement appropriée, devra observer les lois de la morale. »

Les œuvres destinées à être mises en musique devront donner lieu à une composition pour deux, trois ou quatre voix, avec ou sans l'adjonction des chœurs, et d'une durée d'exécution d'une heure environ.

Un nouveau concours de composition musicale sur le livret « Anne-Marie » de MM. Eugène ROUSSEL et Alfred COUPEL est ouvert. Il sera clos le 1^{er} avril 1911.

L'Académie se réserve d'augmenter, *s'il y a lieu*, la valeur de ces deux prix, sur les reliquats de la Fondation.

Conditions du concours.

Les ouvrages *manuscrits*, destinés à concourir, devront être déposés ou adressés, *francs de port*, au Secrétariat de l'Institut, avant le terme prescrit, et porter chacun une épigraphe, ou devise, qui sera répétée dans un billet cacheté joint à l'ouvrage et contenant le nom et l'adresse de l'auteur, qui ne doit pas se faire connaître d'avance. Si quelque concurrent manquait à cette dernière condition, son ouvrage serait exclu du concours.

En ce qui concerne les concours de composition musicale, une réduction *séparée* pour chant et piano devra accompagner la partition d'orchestre.

Les concurrents sont prévenus que l'Académie ne rendra

aucune des *œuvres poétiques* destinées à être mises en musique ; mais les auteurs auront la liberté d'en faire prendre des copies. Seules, les partitions seront rendues à leurs auteurs.

Le prix sera toujours décerné intégralement.

PRIX JEAN REYNAUD (10,000 fr.).

Les revenus de cette fondation sont destinés à fonder un prix annuel qui sera successivement décerné par chacune des cinq Académies.

Conformément au vœu exprimé par la donatrice, « ce prix sera accordé au travail le plus méritant, relevant de chaque classe de l'Institut, qui se sera produit pendant une période de cinq ans.

« Il ira toujours à une œuvre originale, élevée, et ayant un caractère d'invention et de nouveauté.

« Les membres de l'Institut ne seront pas écartés du concours.

« Le prix sera toujours décerné intégralement.

« Dans le cas où aucun ouvrage ne paraîtrait le mériter entièrement, sa valeur serait délivrée à quelque grande infortune scientifique, littéraire ou artistique.

« Il portera le nom de son fondateur, JEAN REYNAUD. »

L'Académie décernera ce prix en 1912.

FONDATION LABOULBÈNE (2,550 fr.)

Ce prix est distribué tous les ans, par portions égales, aux élèves peintres admis en loge, et cela à la fin du concours.

FONDATION CAMBACÉRÈS (3,000 fr.)

Ce prix est partagé également entre les jeunes artistes qui ont remporté le premier second grand prix de peinture, le premier second grand prix de sculpture et le premier grand prix de gravure, soit en médailles, soit en taille-douce. Ce dernier prix n'appartiendra et ne sera remis à l'élève pensionnaire graveur qu'à son retour de Rome, et s'il a rempli les obligations réglementaires.

Comme, sur cinq années, il n'y a que quatre concours pour la gravure, l'Académie aura le droit, pour l'année où il n'y a pas d'emploi du prix, soit pour cette cause, soit par suite du décès d'un pensionnaire, soit pour tout autre motif, de décerner le prix à l'élève graveur qu'elle aura jugé digne de cette récompense.

FONDATION PIGNY (2,000 fr.)

Ce prix est décerné, chaque année, à l'architecte ayant remporté le deuxième grand prix au concours de Rome.

PRIX DESPREZ (1,000 fr.)

Ce prix annuel est décerné, chaque année, à une œuvre de sculpture choisie parmi celles que les artistes, eux-mêmes, auront soumises à l'examen de l'Académie, par une déclaration déposée au Secrétariat de l'Institut, un mois au moins avant l'époque fixée pour le jugement, et indiquant, avec leur intention de participer au concours, l'ouvrage ou les ouvrages sur lesquels ils fondent leur demande d'admission, l'Académie pouvant se réserver, d'ailleurs, le droit de décerner le prix même à un ouvrage qui n'aurait pas été indiqué d'avance.

Pour être admis à ce concours, il faut remplir les conditions suivantes :

- 1° Être Français ;
- 2° N'avoir pas dépassé l'âge de trente-cinq ans ;
- 3° Être l'auteur d'un ouvrage ou de plusieurs ouvrages ayant paru soit à Paris, soit sur tout autre point du territoire français dans le cours des deux dernières années.

PRIX HENRI LEHMANN (3,000 fr.)

M. Henri Lehmann a fondé un prix triennal de *trois mille francs*, pour l'encouragement des bonnes études classiques, en faveur d'un peintre n'ayant pas plus de vingt-cinq ans accomplis et ayant fait dans les trois ans un ouvrage, tableau ou carton achevé, qui, par le choix du sujet, par la composition, le style et l'exécution, *protestera le*

plus éloquemment contre l'abaissement de l'art, que les doctrines préconisées aujourd'hui semblent favoriser, et s'en éloignera le plus.

Le tableau restera la propriété de l'auteur.

Ce prix sera décerné en 1913.

PRIX BRIZARD (3,000 fr.)

Ce prix annuel sera décerné à l'auteur d'un tableau à l'huile admis à l'Exposition des Beaux-Arts de Paris, et représentant, la première année, *un paysage*, avec ou sans figure; la seconde année, *une marine*.

Le prix sera décerné, en 1911, à l'auteur d'un tableau représentant *une marine*.

Un autre prix, de la valeur de *trois mille francs*, disponible de l'année 1910, sera décerné, en 1911, à un tableau représentant également *une marine*.

Conformément aux intentions du testateur, le prix ne pourra être décerné qu'à l'artiste français, ou naturalisé tel, qui n'aura pas plus de vingt-huit ans au 1^{er} janvier de l'année de l'Exposition, et qui n'aura pas obtenu du jury des Expositions de Paris une récompense supérieure à la médaille de 3^e classe.

Ce prix ne pourra être obtenu qu'une fois par le même concurrent.

PRIX MAXIME DAVID (400 fr.)

Ce prix annuel est destiné à récompenser l'auteur de *la meilleure des miniatures présentées aux Expositions nationales des Beaux-Arts*.

Ce prix ne pourra être décerné plus de *deux fois* au même concurrent.

PRIX EUGÈNE PIOT (2,000 fr.)

M. Eugène Piot, par testament du 8 novembre 1889, a légué à l'Académie des Beaux-Arts une rente annuelle de *deux mille francs*, destinée à récompenser alternativement une production de peinture et de sculpture, représentant un enfant nu de huit à quinze mois. « J'ai remarqué, dit le testateur, que la représentation de ces enfants avait surtout donné à l'École florentine une grande partie de ses délicatesses, et qu'il était bon d'incliner nos artistes à représenter des enfants. »

L'Académie décernera, s'il y a lieu, en 1911, le prix à une *production de peinture*.

PRIX KASTNER-BOURSAULT (2,000 fr.)

Ce prix triennal sera décerné en 1912 *au meilleur ouvrage relatif à la musique*, publié dans les trois dernières années.

Les ouvrages destinés à ce concours devront être dépo-

sés, en double exemplaire, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1^{er} janvier 1912.

Les étrangers pourront prendre part à ce concours, pourvu que leurs ouvrages soient écrits en langue française.

PRIX ANTOINE-NICOLAS BAILLY (1,500 fr.)

M. Bailly, membre de l'Institut, par son testament en date du 25 août 1889, a légué à l'Académie des Beaux-Arts une somme de *cinquante mille francs*, pour la fondation d'un prix dont il chargeait la Section d'architecture de cette Académie de déterminer l'objet.

Conformément aux propositions de la Section, l'Académie a décidé que ce prix, d'une valeur de *quinze cents francs* environ, sera décerné intégralement, chaque année, à un architecte, pour l'une de ses œuvres, construite et achevée, ou à l'auteur d'un ouvrage sur l'architecture publié (texte ou planches gravées).

Ces œuvres ou publications ne pourront remonter à plus de six années précédant la date de l'ouverture du concours.

Le prix sera alternativement attribué dans les rapports suivants : deux fois (et consécutivement) pour des œuvres construites, une autre fois pour des publications.

Les auteurs devront être Français.

Dans le cas où le prix ne serait pas décerné une année, le concours serait prorogé à l'année suivante.

Le prix sera décerné, en 1911, à l'auteur d'un ouvrage publié (texte ou planches gravées).

PRIX MAUBERT (deux prix de 2,000 fr. chacun)

Par son testament, en date du 11 juillet 1889, M. Maubert (Henri) a légué toute sa fortune à la commune de Vieil-Baugé (Maine-et-Loire), à charge par elle de remettre :

« 1^o Tous les cinq ans, une somme de *deux mille francs* à l'élève qui aura obtenu, après concours pour la peinture, le prix de Rome ;

« 2^o Tous les cinq ans également, pareille somme de *deux mille francs* à l'élève qui aura obtenu, après concours pour la sculpture, le prix de Rome. »

Ces deux prix seront décernés *en 1915*, et, conformément à la décision prise par l'Académie le 7 avril 1894, ils seront attribués au lauréat du meilleur des concours de Rome qui auront eu lieu, soit pour la peinture, soit pour la sculpture, dans la période quinquennale déterminée par le testateur, c'est-à-dire de l'année 1908 à l'année 1912 inclusivement.

PRIX HOULLEVIGUE (5,000 fr.)

M. Houllévigüe (Adrien-Stanislas) a, par son testament en date du 30 mars 1880, légué à l'Institut de France un titre nominatif de *cinq mille francs* de rente 3 p. 100, à l'effet de fonder un prix annuel de pareille somme « qui devra

porter son nom, et qui sera décerné, à tour de rôle, par l'*Académie des Sciences* et l'*Académie des Beaux-Arts* ».

L'Académie des Beaux-Arts, dans sa séance du 25 février 1893, a, en ce qui la concerne, arrêté le programme et les conditions du prix dans les termes suivants :

« 1° Ce prix de cinq mille francs, qui est biennal, ne pourra être partagé ;

« 2° Il ne pourra être décerné qu'à des artistes ou à des écrivains français n'appartenant pas à l'Institut ;

« 3° Il sera attribué par l'Académie des Beaux-Arts, soit à l'auteur d'une œuvre remarquable produite dans le cours des quatre dernières années, en peinture, sculpture, architecture, gravure ou composition musicale, soit à un ouvrage sur l'Art ou l'histoire de l'Art, avec ou sans planches, publié dans le même délai ;

« 4° Une commission mixte, composée de douze membres de l'Académie des Beaux-Arts, soit deux pour chaque section, et deux membres libres, sera chargée de rechercher les œuvres qui pourront être l'objet de ces propositions. »

Ce prix sera décerné en 1911.

FONDATION JOSEPH SAINTOUR (3,000 fr.)

Par son testament en date du 16 novembre 1887, M. Joseph Saintour a légué à l'Académie des Beaux-Arts la somme nécessaire pour la fondation d'un prix annuel

de *trois mille francs* environ, qui devra porter son nom.

Le testateur, ayant laissé à l'Académie la liberté de déterminer l'objet de sa fondation, l'Académie, dans sa séance du 22 juillet 1893 en a arrêté ainsi qu'il suit le programme et les conditions :

« Cette fondation portera le nom de Fondation Joseph SAINTOUR.

« Les trois mille francs provenant de ce legs seront remis au pensionnaire graveur, à son retour de Rome, à la condition expresse qu'il ait rempli strictement toutes ses obligations envers l'État. Quand ce prix ne sera pas décerné, ou quand, par suite d'infraction à la condition ci-dessus stipulée, il tombera en déshérence, l'Académie des Beaux-Arts disposera de la somme en faveur d'un graveur français en taille-douce ou d'un graveur en médailles, quel que soit son âge. »

Ce prix sera décerné en 1911.

FONDATION JOSEPH PINETTE (12,000 fr.)

M. Joseph Pinette, par son testament en date du 22 janvier 1888, a pris les dispositions suivantes :

« Désirant encourager les jeunes gens qui se consacrent à la composition musicale et voulant les aider dans les débuts difficiles de leur vie d'études, je donne et lègue, à titre particulier, à l'Institut de France pour l'Académie des Beaux-Arts, la somme nécessaire afin de

constituer *douze mille francs* de rente 3 p. 100 sur l'État français.

« Cette rente sera divisée en quatre parties égales de *trois mille francs* chacune, qui seront servies, durant quatre années consécutives, aux pensionnaires musiciens de l'Académie de France, dès qu'ils auront terminé leur temps de pension, tant à Rome que dans les autres pays qui leur sont indiqués par les règlements.

« Les susdits pensionnaires musiciens ne jouiront de cette rente que s'ils ont rempli, durant toute la durée de leur pension, toutes leurs obligations envers l'État.

« Cette condition est de rigueur, et si un pensionnaire n'avait pas rempli ces obligations, l'Académie des Beaux-Arts ferait de la rente, dont il se serait rendu indigne, tel usage qu'elle jugerait convenable, en faveur d'un ou de plusieurs autres musiciens. Il en serait de même, au cas où le bénéficiaire de l'une des dites rentes croirait devoir y renoncer à raison de sa situation de fortune personnelle.

« Cette dotation devra porter le nom de Fondation Joseph PINETTE. »

PRIX ESTRADE-DELCROS (8,000 fr.)

M. Estrade-Delcros, par son testament en date du 8 février 1876, a légué toute sa fortune à l'Institut. Le montant de ce legs devra être partagé, par portions égales, entre les cinq classes de l'Institut, pour servir à décerner,

tous les cinq ans, un prix sur le sujet que choisira chaque Académie.

Ce prix sera décerné par l'Académie des Beaux-Arts à une œuvre appartenant soit à l'un des arts du dessin (peinture, sculpture, architecture, gravure en taille-douce, gravure en médailles), soit à l'art de la composition musicale, qui aura été produite dans le cours des cinq dernières années et que l'Académie aura jugée particulièrement digne d'être signalée au public.

Le prix ESTRADE-DELGROS, qui ne devra en aucun cas être partagé, ne sera attribué qu'à des artistes français n'appartenant pas à l'Académie des Beaux-Arts.

Le prix sera décerné en 1914.

PRIX JEAN-JACQUES BERGER (15,000 fr.)

Ce prix doit être décerné par chacune des Académies à l'œuvre la plus méritante concernant la ville de Paris. Il sera décerné, en 1915, par l'Académie des Beaux-Arts, à une œuvre d'art relative à l'histoire de Paris, servant à la décoration de Paris ou intéressant la renommée artistique de Paris.

Les concurrents devront justifier de leur qualité de Français.

PRIX DU BARON DE JOEST (2,000 fr.)

Ce prix à décerner successivement par les cinq Académies, à celui qui, dans l'année, aura fait une découverte

ou écrit l'ouvrage le plus utile au bien public, sera attribué par l'Académie des Beaux-Arts en 1912.

FONDATION ARY SCHEFFER (6,000 fr.)

Ce prix biennal destiné à récompenser l'auteur de la meilleure gravure en taille-douce, exécutée par un artiste français, sera décerné, par l'Académie, en 1911.

PRIX DURAND (3,000 fr.)

Ce prix est destiné à récompenser, tous les quatre ans, une gravure en taille-douce, d'après un tableau classique d'un maître des anciennes écoles, y compris l'École de David, dans l'un des quatre grands styles, soit biblique, mythologique, grec ou romain.

L'Académie décernera le prix en 1913.

PRIX JARY

Ce prix a été institué en faveur du pensionnaire architecte qui, avant de quitter l'Académie de France à Rome, aura rempli toutes les obligations imposées par le règlement.

PRIX FÉLIX DUBAN (1,500 fr.)

Ce prix, attribué au pensionnaire architecte à son retour de Rome et après l'exposition, à Rome et à Paris, de ses envois aux époques réglementaires, sera décerné en 1911.

PRIX MEURAND (1,000 fr.)

Les revenus de cette fondation, destinés à récompenser alternativement, soit annuellement, soit tous les deux ans, sur le jugement de l'Académie, un jeune artiste peintre d'histoire ou de paysage, sans fortune, s'étant déjà fait remarquer par son talent dans les Expositions annuelles de peinture, seront attribués, en 1911, à un jeune peintre d'histoire.

FONDATION VEUVE BUCHÈRE (700 fr.)

Ce revenu de *sept cents francs* sera employé, tous les ans, en deux portions égales : *trois cent cinquante francs*, en faveur d'une ou plusieurs jeunes filles, élèves du Conservatoire, pour le perfectionnement de leur éducation musicale, et *trois cent cinquante francs*, en faveur d'une ou plusieurs jeunes filles, élèves du même établissement, se destinant à la comédie ou à l'art dramatique.

PRIX VEUVE BEULÉ (1,500 fr.)

Ce prix devra être donné au pensionnaire de la Villa Médicis à Rome, musicien, sculpteur ou peintre, qui, étant à sa dernière année de séjour à la Villa, aura fait, cette année-là, l'envoi de l'œuvre jugée la meilleure par l'Académie. Il sera décerné, en 1911, à la suite de la lecture du rapport sur les envois de Rome.

PRIX ÉDOUARD LEMAITRE (300 fr.)

Ce prix doit être décerné tous les ans, par voie de concours, au plus méritant des jeunes peintres paysagistes, *n'ayant pas atteint 25 ans lors du concours.*

L'Académie choisira l'œuvre digne du prix, soit parmi les tableaux de paysage figurant aux Expositions annuelles des Beaux-Arts, soit parmi ceux qui pourront lui être présentés directement.

Le prix sera décerné en 1911.

FONDATION DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE
DE GRAVURE (1,400 fr.)

Ce prix annuel sera décerné, en 1911, au nom et en souvenir de la Société française de gravure, à un ou plusieurs graveurs en taille-douce.

PRIX HAUMONT (1,800 fr.)

Il est institué sur les arrérages du legs Haumont un *prix de paysage, avec figure*, de la valeur de *dix-huit cents francs*, à décerner tous les deux ans, à la suite d'un concours, dont le sujet sera laissé au choix des concurrents.

Le prix étant institué pour aider les jeunes paysagistes à se perfectionner dans leur art, la moitié du prix sera versée au lauréat, au moment de la proclamation des

récompenses, et l'autre moitié lorsqu'il aura soumis à l'Académie des travaux qui justifient de ses études.

Les concurrents doivent être Français et n'avoir pas dépassé l'âge de 25 ans au 1^{er} janvier de l'année du concours.

Les toiles, qui ne devront pas avoir plus de 1 mètre, sur la plus grande dimension, seront reçues au Secrétariat de l'Institut, du 25 au 30 juin de l'année du concours.

Ce prix sera décerné en 1912.

PRIX DOUBLEMARD

M. Doublemard, sculpteur, a légué à l'Académie des Beaux-Arts une somme de *soixante-trois mille cinq cents francs* « dont la rente sera donnée chaque année à l'École des Beaux-Arts de Paris, où il charge l'Académie d'établir un concours, qui portera son nom, dans les mêmes conditions que celui institué par feu M. Lemaire, statuaire, membre de l'Institut; c'est-à-dire pour préparer les élèves sculpteurs au concours du Grand Prix de Rome (sculpture). Celui des concurrents, qui sera proclamé le premier, recevra les arrérages de la rente, sur le montant de laquelle, une somme de cent francs sera prélevée en faveur de celui proclamé le deuxième dans le même concours. »

Ce prix sera décerné en 1911.

DON CHARLOTTE NATHANIEL DE ROTHSCHILD
(5,000 fr.)

M^{me} la baronne Nathaniel de Rothschild a légué à l'Académie des Beaux-Arts une rente de *cinq mille francs* « pour être attribuée à un ou plusieurs artistes affligés de cécité, paralysie ou autre infirmité qui les empêche de vivre de leur talent ».

L'Académie attribuera, en 1911, les arrérages disponibles de cette rente, selon les généreuses intentions de la testatrice.

PRIX LÉON BERTAUX (200 fr.)

M. et M^{me} Léon Bertaux, statuaires, ont, par acte du 7 juillet 1903, fait donation entre vifs à l'Académie des Beaux-Arts d'un titre de *deux cents francs* de rente pour la création d'un prix annuel à décerner à l'élève femme sculpteur ou peintre qui sera admise à monter en loge pour le concours du Prix de Rome, soit de sculpture, soit de peinture. Ce prix sera attribué, s'il y a plusieurs concurrentes, à celle qui aura obtenu le meilleur rang, et si deux concurrentes obtiennent le même rang, à l'élève sculpteur.

Ce prix sera décerné, s'il y a lieu, en 1911.

FONDATION CLAMAGERAN-HÉROLD (1,800 fr.)

M^{me} Adèle Hérold, veuve de M. Jean-Jules Clamageran, en son vivant sénateur, ancien ministre, a fait donation entre

vifs à l'Académie des Beaux-Arts d'une somme de *soixante mille francs*, dont les arrérages appartiendront, chaque année, à l'élève musicien qui aura obtenu le second prix de Rome, en composition musicale.

Ce prix sera décerné en 1911.

PRIX ROUYER (1,000 fr.)

Ce prix annuel, institué par M. Jean-Eugène Rouyer, ancien architecte du X^e arrondissement, doit être attribué à un relevé d'architecture française.

Aux termes du règlement adopté par l'Académie, dans sa séance du 15 avril 1905, les dessins collés sur châssis devront être déposés au Secrétariat de l'Institut du 1^{er} au 5 juillet de l'année du concours.

Dans le cas où les œuvres exposées seront jugées insuffisantes, l'Académie se réserve le droit d'attribuer le prix l'année suivante.

Le prix ne pourra pas être divisé. Le concours est public. Les auteurs peuvent signer leurs dessins.

Le prix sera décerné, s'il y a lieu, en 1911.

PRIX ALPHONSE DE NEUVILLE (1,200 fr.)

Ce prix sera décerné, tous les deux ans, à un jeune peintre militaire dont l'œuvre aura été jugée la meilleure par l'Académie.

L'Académie choisira l'œuvre digne du prix parmi les tableaux représentant des scènes militaires, et figurant aux Expositions annuelles des Beaux-Arts.

Le prix sera décerné en 1912.

FONDATION
LECLERC-MARIA BOULAND (3,000 fr.)

Ce prix sera attribué, chaque année, à *un artiste peintre français sans fortune, âgé de 30 ans au plus, ayant obtenu une mention au Salon annuel.*

Le prix sera décerné en 1911.

FONDATION JULES ET CLARISSE TALRICH

Par ses codicilles en date des 21 septembre 1901 et 17 avril 1902, M. Jules-Victor-Jacques Talrich a légué à l'Institut de France, Académie des Beaux-Arts, la somme de *dix mille francs*, dont les revenus seront consacrés à la création d'un prix annuel qui sera décerné à l'élève du cours d'anatomie de l'École nationale des Beaux-Arts de Paris, qui aura fait le plus de progrès dans cette science pendant l'année scolaire. Ce prix annuel de trois cents francs portera le nom de « FONDATION JULES ET CLARISSE TALRICH ». Il sera décerné en 1911.

FONDATION JULES HENNER

EN MÉMOIRE DE SON ONCLE JEAN-JACQUES HENNER

M. Jacques-Jules Henner, négociant, demeurant à Paris, a fait donation entre vifs à l'Académie des Beaux-Arts, en mémoire de son oncle Jean-Jacques Henner, membre de l'Institut, d'un titre de rente de *neuf mille francs*, pour être divisés en trois parties égales de *trois mille francs*, qui seront servies pendant trois années consécutives aux pensionnaires peintres de l'Académie de France à Rome, dès qu'ils auront terminé leur temps de pension. Les susdits pensionnaires peintres ne jouiront de cette rente que s'ils ont rempli, pendant toute la durée de leur séjour à l'Académie de France à Rome, toutes leurs obligations envers l'État et envers l'Académie des Beaux-Arts, ce dont l'Académie sera seule juge.

L'Académie des Beaux-Arts demeurera libre de l'affectation des arrérages si un événement quelconque ne permettait pas de les utiliser dans les termes de la Fondation.

Cette fondation s'appellera « FONDATION JULES HENNER, EN MÉMOIRE DE SON ONCLE JEAN-JACQUES HENNER ».

FONDATION

DU BARON ALPHONSE DE ROTHSCHILD

M. le baron Alphonse de Rothschild, membre de l'Institut, a, par legs verbal, consenti par ses héritiers par

acte du 28 décembre 1906, donné à l'Académie des Beaux-Arts une somme de *deux cent mille francs* pour la fondation d'un prix biennal portant son nom, et dont l'Académie devra déterminer les conditions générales d'attribution.

L'Académie des Beaux-Arts, à qui il appartenait de déterminer les conditions générales d'attribution de ce prix, a, dans sa séance du 22 juin 1907, décidé que ce prix sera destiné à encourager les travaux d'un artiste de mérite, ou à récompenser une carrière artistique.

Au début de chaque période biennale, l'Académie sera invitée à nommer une Commission mixte de douze membres. Cette Commission déposera son rapport au bout d'un mois et l'Académie statuera quinze jours après.

Les présentations ne pourront être faites que par les membres de l'Académie des Beaux-Arts.

L'Académie décernera le prix en 1911.

FONDATION DETOUCHE, DIT DETOUCHES

DELAGE ET ROUX (35 000 francs).

M. Roux, architecte, a institué l'Académie des Beaux-Arts sa légataire universelle, pour la fondation de concours publics annuels de peinture, de sculpture, d'architecture, de gravure en taille-douce, et de miniature ou d'enluminure.

Un programme spécial de ces concours sera mis à la disposition des concurrents, soit au Secrétariat de l'Institut, soit à l'École des Beaux-Arts.

FONDATION ARDOIN

M^{me} Ardoin, par son testament du 15 septembre 1875, a légué à l'Académie des Beaux-Arts la nue propriété d'une somme d'environ 48 000 francs pour la fondation d'un prix *en faveur de Jeunes filles pauvres qui se destinent à la carrière des Arts.*

L'usufruitier des titres de ce legs étant décédé, l'Académie décernera en 1911 le prix, qui est de la valeur de *seize cents francs.*

PRIX MARILLIER DE LAPEYROUSE

M^{me} V^{ve} Poyard a légué à l'Académie des Beaux-Arts une somme de 50 000 francs environ pour fonder un prix sous le nom de *Prix Marillier de Lapeyrouse*, en faveur d'un ou plusieurs professeurs de piano (femmes).

Ce prix, de la valeur de *seize cents francs*, sera décerné en 1911.

FONDATION SANFORD SALTUS

M. John Sanford Saltus, artiste, citoyen des États-Unis d'Amérique, à New-York, a fait donation entre vifs, à l'Académie des Beaux-Arts, de la somme nécessaire pour la fondation d'un prix annuel de *cinq cents francs* en faveur de l'auteur d'un tableau de bataille admis aux Expositions des Beaux-Arts de Paris.

Ce prix sera décerné en 1911.

FONDATION GUSTAVE CLAUSSE

M. Gustave Clausse, architecte, a, par acte du 28 mai 1910, fait donation entre vifs à l'Académie des Beaux-Arts d'un titre de *mille francs* de rente annuelle. « Cette somme, dit le donateur, sera employée à faciliter le travail de restauration exigé comme envoi de dernière année d'un architecte pensionnaire de la Villa Médicis. L'Académie devra apprécier dans quelles conditions cette somme pourra être délivrée. Si elle n'estime pas nécessaire d'en faire l'emploi une année, la somme de mille francs sera utilisée par elle dans le même but, soit l'année suivante, soit une autre année ultérieure. En réservant et en accumulant les arrérages de cette rente, elle pourra allouer tout ou partie de cette réserve suivant qu'elle le jugera convenable.

« Cette libéralité portera le nom de FONDATION GUSTAVE CLAUSSE. »

Les généreuses intentions du donateur seront réalisées pour la première fois en 1912.

CONDITIONS

COMMUNES AUX CONCOURS DE L'ACADÉMIE

1° Les ouvrages écartés par une commission ou par l'Académie ne peuvent pas être présentés de nouveau au même concours ;

2° Le même ouvrage ne pourra pas être présenté, en même temps, à deux concours de l'Institut ;

3° Les candidats aux prix DESCHAUMES, MAILLÉ-LATOURLANDRY, TRÉMONT, GEORGES LAMBERT, CHARTIER, MONBINNE, DESPREZ, H. LEHMANN, BRIZARD, MAXIME DAVID, EUG. PIOT, A.-N. BAILLY, baron DE JOEST, ARY SCHEFFER, DURAND, MEURAND, BUCHÈRE, ÉDOUARD LEMAITRE, CHARLOTTE NATHANIEL DE ROTHSCHILD, ROUYER, ALPHONSE DE NEUVILLE, LECLERC-MARIA BOULAND, ARDOIN, MARILLIER DE LAPEYROUSE, SANFORD SALTUS, etc., devront adresser leurs lettres de demande, avec les pièces justifiant qu'ils remplissent les conditions du concours auquel ils désirent prendre part, avant le 1^{er} mai de l'année où le prix sera décerné, à M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts ;

4° Nul n'est autorisé à prendre le titre de *Lauréat de l'Académie* s'il n'a été jugé digne de recevoir un *prix*. Les personnes, qui ont obtenu des *récompenses* ou des *mentions*, n'ont pas droit à ce titre.

PRIX DE L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS

FONDATIIONS DE CAYLUS ET DE LATOUR

L'Académie a arrêté, le 15 septembre 1821, que les noms des élèves de l'École des Beaux-Arts qui auront, dans l'année, remporté les prix fondés par le comte de Caylus (*tête d'expression*) et par le célèbre peintre au pastel, M. de Latour (demi-figure peinte dite du *torse*), seraient proclamés à la suite des prix de l'Académie.

GRANDES MÉDAILLES D'ÉMULATION

Une grande médaille d'émulation est attribuée aux élèves de l'École des Beaux-Arts qui, dans chacune des sections de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure, auront compté dans le courant de l'année le plus grand nombre de succès. L'Académie s'est associée à cette pensée, et elle a décidé que les noms des élèves qui auraient obtenu ces médailles seraient proclamés en séance publique.

PRIX ABEL BLOUET

Ce prix est décerné, chaque année, à l'élève de la première classe d'architecture qui a obtenu le plus de succès depuis son entrée à l'École.

PRIX JAY

Ce prix est attribué tous les ans à l'élève qui a obtenu le premier rang dans le concours de construction.
